

Les conditions de la reconnaissance de la violence

Par titoom, le 18/11/2012 à 18:56

Bonjour à tous, j'aurai besoin de votre confirmation quant à la reconnaissance de la violence.

Par reconnaissance, j'entends ceci:

- L'erreur n'est reconnue que si elle présente 3 caractères:
- L'erreur doit être déterminante
- L'erreur doit être commune
- l'erreur doit être excusable
- Quant à la violence, je ne suis pas sur de moi. Elle n'est violence n'est reconnue que si elle présente ces caractères:
- Elément matériel
- Elément intentionnel
- Caractère illégitime
- Caractère déterminant

La question de l'imputation du dol est mise à part.

Merci [smile3]